



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

concurrence

Question écrite n° 100155

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur le fléau économique que représente la contrefaçon. Elle lui rappelle que ce phénomène qui pèse lourd sur l'économie française serait responsable de la destruction de 30 000 emplois. De même, les saisies douanières ont atteint en 2005 5,6 millions d'articles contrefaits représentant une croissance exponentielle de plus de 60 %. Elle lui rappelle que si la France a fait de la lutte contre la contrefaçon une de ses priorités, il n'en demeure pas moins que certains pays de l'Union européenne ou d'autres aspirant à y adhérer non seulement produisent des articles contrefaits mais également en font largement le commerce dans les boutiques des lieux touristiques. C'est la raison pour laquelle elle souhaite qu'une action résolument offensive soit dirigée vers ces pays qui tolèrent ces trafics. Elle lui demande son sentiment et ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100155

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7444